

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°08/2016
En date du 20/04/2016

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION ROUTIERE**

1 Bis RUE DU 10 JUIN

DU 21/04/2016 AU 06/05/2016

Le Maire de Charly-Oradour
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2, L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération.
VU le Code de la Route et notamment ses articles R.1^{er}, R.26, R.26.1, R.27, R.44 et R.225,
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,
VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire),
VU l'arrêté du 4 octobre 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme portant application de l'article R. 26.1 du Code de la Route,
Vu la demande de Monsieur BIDENBACH Vincent, concernant des travaux de branchements eaux usées et eaux pluviales réalisés par la société BVTP située à Ste Marie aux Chênes, qui débiteront le 21/04/2016 jusqu'au 06/05/2016,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre ces travaux et à assurer la sécurité des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La circulation sera alternée au n°1 Bis rue du 10Juin à Charly-Oradour, avec mise en place de feux tricolores

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation et des feux tricolores seront installés et ce, à la diligence et sous la responsabilité de la Société BVTP devant effectuer les travaux nécessaires susmentionnés.

ARTICLE 3

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vigy, la Police Municipale d'Ennery, Monsieur BIDENBACH Vincent sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARLY-ORADOUR, le 20/04/2016

Le Maire,
René HUBERTY

